CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

1o. Pour la Nelle-Orléans, LA PRESSE paraissant TROIS FOIS PAR SEMAINE, payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement en ces cas semble l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'édi teur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion et de CINQUANTE CENTS pour chacune des insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront réglés aux mêmes prix que la première insertion, c'est à dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

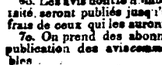

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Mabry.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cormac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9 heures du matin et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.

25 fév 28 et 29, Nouvelle Levée.

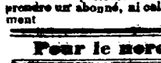

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 31 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

De la Nlle. Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera négligé par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

23 mars—30 JOHN DOUGLASS.

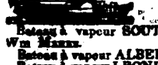

Pour la Mobile, Beloxi, et les ports intermédiaires.—Le steamer MERCHANT, capt. Swiler, partira du railroad jeudi au matin, 9 du courant, à l'arrivée des chars de 8 heures, pour lesdits ports. Pour passage seulement s'adresser à bord au capit. Swiler, ou à

7 juin JOHN KILSHAW, jr.

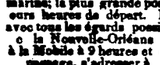

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et ces ports intermédiaires.—Le steamer ROBERT PRICE, capitaine le marcheur IONE, capitaine Price, prendra son fret mardi, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord via à via la rue Conti ou à

24 mai—27 BUCKNER, STANTON & Co. rue Gravie r.

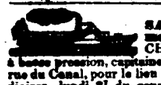

POUR MOBILE.—Le bateau à vapeur à basse pression, capitaine MERCHANT, capitaine Swiler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanches et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à

31 mai JOHN KILSHAW, JR.

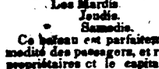

POUR PHILADELPHIE.—Le paquebot régulier JOHN SERGEANT, capt. Vandyke, ayant partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour prix ou passage, s'adresser à bord, via à vis le poteau 56, ou à

2 juin JAMES REED & Co. 35 Royale.

Le J. Sergeant sera remorqué à la vapeur pour remonter la Delaware. 2 juin

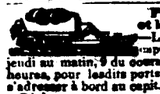

POUR NEW YORK.—Le brick CORAL, de 127 tonneaux, ne calant que 9 pieds d'eau avec le cargaison, peut encore recevoir environ 400 barils. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à

1juin EASTMAN BROTHERS, 30 V. Levée.

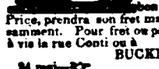

POUR PHILADELPHIE.—Les navire paquebot régulier EDWARD BONAFFE, capitaine Gallagher, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira le 30 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la goisses 52 ou à

1juin JS. REED & Co. rue Royale, No. 35

Le navire Edward Bonnaffi sera remorqué jusqu'à Philadelphie pour remonter le Delaware.

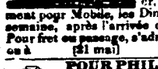

POUR BOSTON.—Le beau navire fin voilier TUSCANY, capit. Little-field, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, ayant de bonnes emménagemens pour environ quatre ou cinq passagers, s'adresser au capitaine à bord, en face le marché aux légumes, ou à

7 juin—10 GODFREY BLOSSMAN & Co.

Pour les Ports d'Europe.

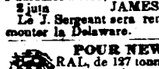

POUR LIVERPOOL—Le navire AMBASSADOR, qui doit faire voile dans quelques jours, peut encore charger 200 balles de coton. (7 juin) LINCOLN & GREEN.

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA Texas.—La goélette voilière, SHENANDOAH, capitaine Moore, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de bonnes emménagemens, s'adresser à bord, ou à

20 mai WM. BRYAN, 36, Nlle.-Levée.

POUR BRAZORIA, (Texas.) La goélette paquebot régulier JULIUS, partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à

25 mai HEED & Co. rue Royale No. 35

Pour les Antilles.

POUR PORT-AU-PRINCE.—Le brick fin voilier, CHANCE, capitaine Lemoine, peut encore recevoir du fret et environ 10 passagers. S'adresser à

1 juin HARROD & QUARLES, 24, Douane.

POUR LA HAVANE.—La goélette paquebot PHENIX, partira incessamment.—Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à (7 juin) R. GRONING & Co.

POUR MATANZAS.—La jolie goélette HALCYON, capt. Dickenson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balance du fret ou passage, s'adresser à

7 mai M. S. CUCULLU, LAFEYRE & Co.

POUR MATANZAS.—Un bâtiment du port de 9 à 1000 barils, sera expédié pour ces ports, s'il trouve du fret incessamment. Il ne restera à peu et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à

15 mai R GRONING & Co.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier— le SENEGALAIS, capt. Guerault, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord au fin de la rue St. Louis, ou à

KOHN, DARON & Co. 19 avl

A FRETER.

La goélette FLORA, capitaine Appleman, jaugeant 800 barils, calant 5 1/2 pieds d'eau avec sa cargaison, est prête à faire voile. Pour les conditions, s'adresser à

JAS. REED & Co.

7 juin rue Royale No. 35

AVIS.—A vendre au comptant, ou à ferme avec endosseur, la belle goélette Mississippi, de 93 tonneaux. S'adresser pour la visiter à bord, au bassin du canal de la Levée, ou chez M. A. CHOPPARD, rue des Chartres, entre Bienville et Conti. 6 juin—6,3pa

A FRETER, (ou prêtée un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à

10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER.—La jolie goél. ONTARIO, capt. Presson. S'adresser à

6 avril HARROD & QUARLES, 24, Douane

A FRETER.—Le brick fin voilier SIREN, capt. Pendleton, du port de 230 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à

13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER.—La barque anglaise A. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de bois, elle ne tire que 13 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à

10 mars—27 R. & J. CURRELL.

A FRETER (pour un des ports du Sud).—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. I. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir du chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

AVIS.—Un ouvrier contracteur expérimenté dans la construction des maisons, ainsi qu'un bon membre de menuisiers et charpentiers, trouveront de l'emploi permanent à Pensacola. Pour plus amples détails, s'adresser aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de l'Alabama, la Floride et la Georgie, à Pensacola. 1 juin—1m

AVIS.—Un ouvrier contracteur expérimenté dans la construction des maisons, ainsi qu'un bon membre de menuisiers et charpentiers, trouveront de l'emploi permanent à Pensacola. Pour plus amples détails, s'adresser aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de l'Alabama, la Floride et la Georgie, à Pensacola. 1 juin—1m

AVIS.—Les créanciers de la succession de feu George Blanchard, décédé ab intestat dans la paroisse St. Jean Baptiste, sont priés de faire connaître au bureau du greffier de la Cour des Parents de la paroisse, dans les quinze jours qui suivront cette date, le montant de leur créances.

1 juin—15 T. LE BLANC

SAVAGE.—28 bbls prime Sugar, landing and for sale by

juno 4 T. BARRETT & Co.

AVIS.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Il y a un dividende de cinq pour cent sur les actions de cette Banque, payable à son bureau, à compter de ce jour.

Résolu, que tout actionnaire qui passera par autorisation partie ou le montant total de son ou de ses capitaux actions dont il aura disposé, aura droit sur chacune, payée à ses dividende ou proportion de ses paiements, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiements qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.

10 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS est donné par les présentes que la direction de cette institution à la Nouvelle Orléans élira le 14 juin prochain les directeurs des différentes succursales qui doivent être établies à Baton Rouge, Bayou Sarah, Opelousas et Providence, et que ladite direction élira aussi en même temps les caissiers de ces différentes succursales. Adressé jusqu'au dit jour les demandes à la dite bureaux de la Banque.

JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de Banque et Rail Road } De l'Arcade-Palays, N. Orl. 7 mai 1836. }

CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.

7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques d'après 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiements devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, } Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836. }

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.

16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836.—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction

9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverte, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—3m

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été :

De Carrollton.

Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" " 8 "
" " 10 "
" " 12 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi,
" " 4 "
" " 6 "
" " 8 heures du soir,
" à cheval à 10 "

De la Nouvelle-Orléans :

Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" " 9 "
" " 11 "
" " 1 heure de l'après-midi.
" " 3 "
" " 5 "
" " 7 "
" " 9 du soir.

Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.

Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.

Nlle-Orleans, 15 avril 1836.

23 avril L. F. GENERES.

A LOUER [jusqu'au 1or. novembre] Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.

Le prix modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Mars eilles. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec de bonnes aisances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

19 mars3t A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement se convient fort parfaitement à un médecin.

S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK.

28 mai 106 rue de Chartres.

AVIS.—La compagnie du railroad de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $25 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront particulièrement sous la surveillance d'un commandeur spécialement. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,

7 mai—3m dans les bureaux de la compagnie.

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.

CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. Jean chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.

Prix : 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

AVIS.—Attendu qu'il est possible que Alexander Murray Caw, appartenant autrefois à la maison J. B. Poizat & co, de St. Thomas, a été privé à des Indes Occidentes et résidentes à la dite maison, et a depuis quitté l'île ; les soussignés se voient dans la nécessité d'annoncer que le dit Alexander Murray Caw n'est plus associé de la maison J. B. Poizat & co., et conséquemment qu'aucune opération faite ou contractée par lui ne sera considérée obligatoire pour nous.

Signé, Vincent Thomas, 25 avril 1836.

27 avri—12 J. B. POIZAT & Co.

IMPRIMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste salles bien aérées et bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Lunemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidenaire. 28 nov—87

Nouvelles Marchandises du Printemps.

DUVIVIER & WOODLIEF, No. 71, rue de Chartres, ont reçu par les paquebots Yazoo, Mississippi et autres arrivages, un assortiment aussi considérable que bien choisi de marchandises de fantaisie et de fonds, composé de tous les articles qui forment leur genre d'affaires choisis parmi les importations des premières maisons du Nord, avec goût, et dont des prix sont très avantageux. Ils ont aussi pris des arrangemens pour recevoir de Paris, de Lyon, et d'Angleterre, par l'intermédiaire de leurs correspondans de New-York, tous les articles qui conviennent à ce marché. On trouve maintenant chez eux, 5 caisses superbes mousselines françaises, rayées, à bouquets; 3 do do jaconas peints; 2 do do à jours; 3 caisses mousseline à Suisse à 3 quarts de large, satin et à carreaux; 6 do do. jaconas à carreaux à 4 races; 2 caisses batiste, demi-batiste et jaconas organdis, mousselines suisses; 5 caisses draperies et broderies à l'anguille; toile pour moustiquaires; percales do. 30 pièces toile fine d'Irlande et Barnsley, pour draps, de toutes largeurs; serviettes et nappes damassées; 3 caisses mouchoirs de batiste, fins, brodés et à jours; broderies de Paris, et à grands ourlets à jour; 2 caisses bas de coton anglais; 150 pièces gros de Naples, pou de soie; 1 caisse bernienie et florences, couleurs de fantaisie; bombasines françaises mérinos du thibet et de cachemire; assortiment considérable de broderies de Paris, scarlis et mouchoirs de fantaisie, bas de soie, gants, &c. &c. 25 av—4

CAFE & SUCRE.—300 sacs Café de St. Yago 100 barils Sucre de la Louisiane, en magasin et à vendre par

24 mai THOMAS BARRETT & Co.

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à

2 mars—m L. MILLAUDON.

HUILE DE LIN en barils—En débarquement de la goélette Helena Catharina, d'Amsterdam, et à vendre par HUGO C GILDEMEISTER,

24 mai rue Bienville No 45

11 juin —1m des test

CHARBON DE FORGE de la meilleure qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs, à bon prix, par W. & R. MURPHY,

30 mai —1m, Bassin.

A VENDRE.—Par la soussignée en débarquement du brick Globe, venant de Bordeaux: 80 barriques vin rouge montferrand; 75 demi barriques vin blanc Sauterne, 30 demi pipes eau de vie cognac, 4e preuve; 25 balles drap. Et d'importation antérieure, un grand assortiment de vins en barriques, en caisses et bouteilles assorties. Plus, savoir: un drawback, indiennes françaises, chambergailles, mantilles, alépines et bretelles de gomme élastique.

26 mai OSMIN BIGOURDAN.

AVIS.—Parmi les divers objets volés dans la nuit du 21 du mois de mai dernier, au magasin de D. Antonio Blaudin, rue Toulouse, No. 58, entr'autres papiers on en a volé un billet souscrit par D. Ricardo Desmando en faveur de D. Jose Fernandez pour la somme de trois cent quarante et quelques piastres, à soixante jours. Ce billet est daté du 10 au 15 juillet 1835; il fut négocié et payé par D. Martin Faraza, qui offre une récompense honnête à celui qui le remettra en sa vraie main ou qui donnera des informations qui pourront le faire retrouver. 16 juin—3

EN VENTE—Par le soussigné, balles, dits et drapis de dames, de soutiles de flanelles; nappes; serviettes, towels, etc., colognes, indiennes, guingans, mouchoirs; lainee, crepe, cassimire, cubicas, bombazines, etoffes, mérinos, do pour négres, mackinaw, couvertures, etc. etc. etc. tout à des conditions favorables, par ballot. C. G. ALLHUSEN,

10 juin 57, rue Tchoupitoulas.

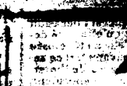

PROCLAMATION

EDWARD D. WHITE,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT :

ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis par les vingt-cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars qui huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir :

Un lot de terre, situé dans le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné sous le no 2, sur un plan particulier; ledit lot ayant, mesure anglaise, 25 pieds de face sur un chemin public, ou rue de la Levée, entre les rues Adèle et Joséphine; sur 182 pieds 8 pouces et demi de profondeur du côté d'en haut, où il atteint à la propriété de Patrick Dayley, 185 pieds 10 pouces; 2 lignes de profondeur du côté d'en bas où il atteint à la propriété de Daniel Boyle, et 24 pieds 9 pouces 3 quarts de largeur dans le fond, où il atteint à la propriété de John Latzer, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; ledit lot de terre faisant partie des lots désignés sur le plan original dudit faubourg par les nos. 4 et 5.

Et à la même heure et au même endroit il sera vendu, Daniel Bernice, un terrain d'une arpent de front sur la rue Royale, entre les rues Chartres et St. Louis, borné en arrière par la rue Bourbon, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; ledit lot de terre faisant partie du lot originel dudit faubourg Ste. Marie, et appartenant à la succession de feu Jean Gravier, savoir :

Vingt lots de Terre dans l'Ilet borné par les rues Poydras, St. Paul, Perdido et Gironde, savoir :

Un lot de terre, situé dans le faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, formant une des encoignures des rues St. Paul et Poydras, et mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 90 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Les lots nos. 2, 3, 4, 5 et 6, attenant les uns aux autres, et ayant les mêmes dimensions que le lot numéro 1.

Le lot no. 7, formant l'encoignure des rues Poydras et Gironde, et mesurant 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Gironde, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le no. 8, mesurant 30 pieds face de à la rue Gironde, 107 pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras, 107 pieds sur la ligne du lot numéro 9, et 30 pieds dans le fond.

Les lots numéros 9 et 10, attenant l'un à l'autre, et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 8.

Le lot no. 11, formant l'encoignure des rues Gironde et Perdido, et mesurant 114 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gironde, 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 12, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 12, attenant au lot no. 11, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no. 13, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond

Le lot no. 13, attenant au lot no. 12, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds 7 lignes sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot no. 15, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 15, attenant au lot no. 14, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot no. 14, 105 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 16, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 16, attenant au lot no. 15, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 15, 103 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no 17, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fonds.

Le lot no. 17, attenant au lot no. 16, formant une des encoignures des rues Perdido et St Paul, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue St. Paul, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Les lots nos. 18, 19 et 20, attenant les uns aux autres et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 1

Le lot no. 21, mesurant 40 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds de profondeur, et 42 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur la ligne du fond, jusque à la séparation du lot no. 22.

Le lot no. 22, mesurant 36 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Gironde, sur 107 pieds de profondeur, et 43 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, qui le sépare du lot no. 21.

Vingt lots de Terre, dans l'Ilet compris entre les rues Poydras, Girodo, Hevia et St. Paul, savoir :

Le lot no 1, formant une des encoignures des rues Poydras et St. Paul, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, et 26 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Poydras, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes dans le fond.

Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, attenant les uns aux autres, et ayant les mêmes dimensions que le lot numéro 1.

Le lot no. 8, formant une des encoignures des rues Poydras et Girodo, et mesurant 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Girodo, et 28 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.

Les lots nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14, attenant les uns aux autres, et mesurant chacun 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Girodo, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur, entre des lignes parallèles.

Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20, attenant les uns aux autres, et mesurant chacun 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur entre des lignes parallèles.

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia, Girodo et St. Paul, ayant (mesure américaine) environ 225 pieds de face à la rue Hevia, environ 127 pieds de face à la rue Girodo, environ 131 pieds de face à la rue St. Paul, et bornés dans le fond par la ligne nommée la ligne de Jacques Moquin.

Un lot de terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia, Girodo et Perdido, et mesurant 114 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Girodo, 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 12, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot no. 15, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Un lot, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 9 pouces 10 lignes de face à la rue de la Commune, 428 pieds 9 pouces 11 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, et 428 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Bolivar.

Un lot, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces 10 lignes face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes face à la rue Perdido, 453 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Bertrand, et 453 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Bolivar.

Un lot, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Perdido, Bertrand, Bolivar et Poydras, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 399 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bertrand, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Poydras, et 389 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bolivar.

Un lot, de forme irrégulière, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Poydras, 271 pieds 9 pouces et 1 ligne face à la rue Bertrand, 380 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue Bolivar, et 189 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin

Les susdites propriétés seront vendues conformément à un plan qui sera exhibé à la Nouvelle Bourse avant et y compris le jour de la vente.

Conditions de la vente : Un dixième comptant, la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquereurs.

10 ju—30

SUCCESSION Ball.—Vente par le régister des testamens.—Mercredi, 15 Juin, 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 Juin, 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves savoir :

1o. Jane, negresse, âgée d'environ 28 ans.

2o. Jack, negre, âgé d'environ 12 ans.

Conditions—5 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

14 mai W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests

COUR DES PREUVES.—Attendu que J. F. Claiborne a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charlotte Bonfily, fem. l. décédé intestat. Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, la raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

11 juin W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves —Succession de Maignan.—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes que celle, eut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Maignan, testateur de ses enfans mineurs et administrateur de la succession de son mari Jean Maignan décédé, ne serait point approuvé et homologué, lesdits entre ses mains réparti conformément audit compte. Par ordre de la cour.

11 juin W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves —Succession de Robert Evans.—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes qui celà peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James B. Hullin, exécuteur testamentaire de feu Robert Evans, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains réparti conformément audit compte et ledit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

8 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. —Succession de Cucullu.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que celà peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Simon Cucullu ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains réparti conformément audit compte, et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

8 juin W F C DUPLESSIS, rég. des test.

EAU-DE-VIE.—42 demi pipes vieux-de-vie, d'importation directe et ayant droit au drawback, 8 caisses do. de 28 et 27 ans. Vins de Madère de 7 à 41 ans ; sherry de 2 à 19 ans : Porto blanc et rouge, en barriques et en bouteilles, à vendre par

24 mai HARRISON, BROWN & Co. rue Bienville No. 47

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Nerissa.—Vente par le régister des testamens—Mardi, 21 juin, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse "Orléans, en date du 15 février 1836, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Thomas Stewart Kenrick, la moitié indivise de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné sous le no 2, sur un plan particulier; ledit lot ayant, mesure anglaise, 25 pieds de face sur un chemin public, ou rue de la Levée, entre les rues Adèle et Joséphine; sur 182 pieds 8 pouces et demi de profondeur du côté d'en haut, où il atteint à la propriété de Patrick Dayley, 185 pieds 10 pouces; 2 lignes de profondeur du côté d'en bas où il atteint à la propriété de Daniel Boyle, et 24 pieds 9 pouces 3 quarts de largeur dans le fond, où il atteint à la propriété de John Latzer, ensemble toutes les bâtis